

Rapport de la Commission des finances sur le préavis No 03/2013 concernant le règlement et tarif des émoluments du contrôle des habitants

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie dans la salle de la Municipalité le 07.01.2013 à 19 h 15.

Présents: Madame Marie-France Vouilloz-Burnier, Messieurs Alain Vionnet, président, Eric Rochat, Jacques Laurent, Stéphane Jaquet, Pierre Zapf et Leonardo Pescante, rapporteur.

Invités: Messieurs Alain Bovay, syndic et Stéphane Roulet, boursier communal.

La Commission des finances remercie la Municipalité et son boursier pour les explications claires et précises concernant ce préavis.

Elle félicite également la Municipalité pour la présentation de ces tarifs, qui, jusqu'à présent, n'avaient jamais fait l'objet d'une adoption formelle du Conseil, alors que la loi le demandait.

Les montants proposés par la Municipalité sont en relation avec les tarifs perçus dans les communes voisines.

Pour rappel, le montant total perçu par la commune pour ces différents émoluments se situe entre 7'000 et 8'000 Fr par année.

Conclusions:

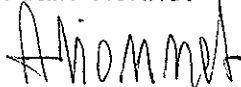
Au vu de ce qui précède, la COFIN, à l'unanimité des membres présents recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N° 03-2013, à savoir:

- Adopter le règlement et tarif sur les émoluments du contrôle des habitants

Pour la COFIN:

Le président

Alain Vionnet



Le rapporteur

Léonardo Pescante

